

et les localités situées sur la ligne du Nord s'en ressentiront.

Les lettres partant de Marseille à 10 heures 1/2 du soir, bien qu'arrivant à Paris dans la soirée du lendemain, passant la nuit dans les bureaux de la poste, ne sont remises à domicile qu'à deux heures avant celles qui n'ont été expédiées que douze heures après.

Par suite de ce changement, Paris recevra les lettres de toute la ligne de la Méditerranée à cinq heures du soir, ce qui permettra l'expédition des dépêches en passe-Paris à destination de Lille, par exemple, par les courriers du soir.

La compagnie d'Orléans se livre, de son côté, à des études qui lui permettent de faire partir le train de Bordeaux pour Paris après l'arrivée du son express de Marseille.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le tribunal correctionnel de Lille vient de condamner à 425 fr. d'amende un industriel de Roubaix, pour avoir imposé à 85 ouvriers un travail de plus de douze heures par jour.

Un porte-monnaie contenant 160 fr. a été volé hier matin à une dame qui traversait le marché aux poissons.

Malgré les recherches actives de la police, on n'est pas encore parvenu à s'emparer des malfaiteurs qui pratiquent depuis quelque temps déjà dans notre ville le vol au porte-monnaie.

Le sieur Clovis Catel, fils de François Catel, tisserand, demeurant à Roubaix, vient d'être mis à la disposition de M. le procureur impérial pour vols et escroqueries.

M. Buvert, l'inventeur d'un vêtement incombustible, a renouvelé dimanche dernier, dans la cour de l'Hôtel des Papiers, à Roubaix, l'expérience qui a eu lieu à Lille il y a quelque temps.

Cette expérience, à laquelle assistaient M. Aug. Grimonprez, commandant, et MM. les officiers des pompiers, avait attiré peu de monde.

Le résultat, il faut le dire, a cependant confirmé les promesses de l'inventeur qui a manœuvré au milieu des flammes entourant la cage de fer et ne paraissait éprouver qu'une certaine difficulté dans ses mouvements, ce qu'il faut attribuer, sans doute, à la gêne occasionnée par le costume-appareil.

Bien que l'application pratique consacre seule le mérite des inventions, disons que M. Buvert a réalisé un progrès, mais que son appareil ne peut être utilisé qu'en certains cas.

L'administration n'a pas cru devoir faire l'acquisition de ce vêtement incombustible, l'utilité réelle de cette dépense n'étant pas suffisamment démontrée.

La nommée Julienne Florent, fileuse chez M. Boutemy, à Lannoy, ayant voulu toucher inutilement à l'engrenage de son métier, a eu deux doigts de la main gauche écrasés.

Cet accident ne peut être attribué qu'à l'imprudence de celle qui en a été victime, l'engrenage du métier étant couvert d'un chapeau en fonte.

Trois médecins, appelés par M. Boutemy, ont déclaré nécessaire l'amputation du pouce à la deuxième phalange et celle de l'index à la première articulation.

On n'a rien à craindre des suites de l'opération, grâce aux soins donnés immédiatement à la jeune ouvrière, dont l'honorable patron a généreusement assuré le salaire.

Parmi les choses à la fois utiles et agréables qui manquaient à notre ville, on a souvent cité la glace. A la vérité, on ne manque de rien avec de l'argent, mais c'est un axiome qui n'est pas à la portée de toutes les bourses. Et puis, quand il s'agit d'un dîner impromptu ou même d'une maladie grave et qu'on avait besoin d'avoir de la glace sous la main, à l'instant même, l'argent ne suffisait pas pour s'en procurer. MM. les médecins ont bien souvent déploré l'absence de ce moyen d'arrêter, dans certains cas, les progrès d'une affection mortelle.

Madame Blauwart a eu l'heureuse idée de faire construire une glacière et maintenant, à Roubaix, on peut, à des prix très modérés, se passer la fantaisie d'un fromage glacé, d'un punch à la romaine, etc.; on pourra aussi, dans le cas où l'emploi de la glace sera ordonné, sauver les jours d'une personne en danger, sans être obligé de perdre deux ou trois heures pour aller chercher à Lille ce qu'on trouve ici à moins de frais. C'est un nouvel élément de bien-être qui n'est pas à dédaigner.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une baisse moyenne de 11 centimes à l'hectolitre.

L'administration du chemin de fer du Nord vient de mettre en adjudication les travaux de serrurerie et de fonte pour bâtiments de voyageurs, halles aux marchandises, et remises de voitures et de locomotives. Ces travaux sont divisés en trois lots, évalués approximativement : le 1er à 95,000 fr., le 2e à 100,000 fr., et le 3e à 60,000 fr.

Les deux premiers ont été adjugés à M. Carpentier-Nollent, d'Amiens, et le troisième à M. Merveille, entrepreneur à Lille.

La source de la Lys offre aux habitants de Lisbourg les avantages d'un excellent baromètre. Ce phénomène singulier lui est commun avec la source principale de la Laquette. A l'approche des mauvais temps, lorsqu'il est sur le point de pleuvoir ou de neiger, l'eau devient d'autant plus trouble et chargée de limon que la pluie ou la neige sera plus abondante.

Ce phénomène se produit plusieurs jours à l'avance. On prétend que dans le Jura des sources donnent les mêmes indications, mais là elles sont intermittentes.

PRÉFECTURE DU NORD.

1re Division. — BUREAU DES FINANCES ROUBAIX.

SUPPRESSION D'UN SENTIER.

Nous, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu la délibération en date du 18 février 1861, par laquelle le Conseil municipal de Roubaix émet un avis favorable sur une demande de MM. Auguste Mimerel fils, Constantin François, Auguste et Louis Tiers, tendant à supprimer un sentier qui traverse leurs propriétés près la rue des Arts;

Vu le plan des lieux;

ARRÊTÉS :

Art. 1er. M. Piat, César, membre du Conseil d'arrondissement de Roubaix, est nommé commissaire pour procéder, à la mairie de Roubaix, à une enquête de commodo et incommodo sur le projet de suppression de sentier dont il s'agit.

Les pièces ci-dessus visées lui seront en conséquence communiquées.

Art. 2. Le Commissaire se concertera avec M. le Maire de Roubaix sur la fixation du jour de son opération et sur la publicité qu'elle devra recevoir. Il y procédera suivant toutes les formes prescrites par la circulaire préfectorale du 7 septembre 1825 et nous en transmettra le procès-verbal avec son avis et les pièces de l'affaire.

Art. 3. Le présent arrêté sera adressé à M. le Maire de Roubaix et à M. Piat.

Lille, le 9 mars 1861.

Pour le Préfet du Nord en congé :

Le Secrétaire-général, délégué

Signé : DUREAU.

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire-général,

Signé : DUREAU.

Le Maire de la ville de Roubaix

Vu l'arrêté préfectoral qui précède; Après s'être concerté avec M. le Commissaire spécial chargé de procéder à l'enquête dont il s'agit;

ARRÊTE :

Art. 1er. M. César Piat siégera à la Mairie, salon blanc, le mardi 26 mars courant, de onze heures à midi, pour recevoir les observations et déclarations des habitants relativement au projet de suppression du sentier mentionné la délibération municipale.

Art. 2. Les pièces de l'affaire resteront déposées, pendant dix jours, au secrétariat de la mairie, pour être communiquées à tout acquérant.

Fait à la Mairie de Roubaix le 15 mars 1861.

ERNOULT-BAYART.

FAITS DIVERS.

C'est demain dimanche 17 que la saison hippique s'ouvrira par les steeple-chase de la Marche. De nombreux paris sont, dit-on, engagés par l'élite de nos sportsmen du continent.

Le conseil municipal de Paris a décidé, dans sa séance de samedi dernier, l'acquisition, moyennant 5 millions 270,000 francs, de l'hôtel d'Albe, dans les Champs-Élysées. Le terrain serait livré entièrement nu à la ville. Les démolitions vont donc commencer ces jours-ci. C'est le désir formellement exprimé par l'Impératrice. Les arbres mêmes du jardin seront, dit-on, arrachés. Dans cette vente, on ne comprend pas les terrains récemment acquis par l'Impératrice, au quai de Billy.

On raconte une anecdote dont on prétend qu'un de nos jeunes peintres les plus distingués a été naguère le héros. M. R... se trouvait dernièrement le commensal de M. de C..., gentilhomme assez connu dans la société parisienne. M. de C... faisait réparer la chapelle de son château; voulant profiter de la présence de M. R..., il lui offrit étourdiment cinquante écus pour peindre une fresque représentant le Passage de la Mer Rouge.

L'artiste accepte, et, se mettant à l'œuvre, il prend une brosse de la plus grande dimension, et au bout de cinq minutes toute la muraille est occupée par une mer immense et d'un rouge magnifique. M. de C... se promenait joyeusement dans son parc en s'applaudissant du chef-d'œuvre qu'il vient de commander, lorsque M. de R... le fait appeler : « Voici votre tableau, lui dit-il, en lui montrant le mur envermillonné. » M. de C... reste stupéfait et ouvre de grands yeux.

Je vois bien la mer Rouge, dit-il enfin, mais où est l'armée de Pharaon ?

Elle est submergée. — Et les tribus d'Israël ? — Elles sont déjà sur l'autre rive, et elles ont disparu à l'horizon.

Cette leçon a été comprise, et il est probable que M. de C... ne s'avisera plus de vouloir faire peindre sa chapelle Sixtine pour cinquante écus.

On écrit de Limoges à la Gazette des Tribunaux :

Charles Jud n'est pas en Suisse, car on croit le tenir sous les verrous à Limoges.

Samedi dernier, la gendarmerie s'empara d'un individu prêt à monter en wagon à la station d'Ambazac, qui se trouve à 12 kilomètres de Limoges, alors que le train de midi se dirigeait sur Paris. Comme il ne répondait pas d'une manière satisfaisante aux questions qui lui étaient adressées pour expliquer sa présence en ce lieu, et qu'il n'avait pas de papiers, il dut être conduit à Limoges pour être écroué comme vagabond à la maison d'arrêt, sur les réquisitions du procureur impérial.

Mais, arrivé dans cette ville, au moment où les gendarmes le conduisaient sans défiance à la prison, cet individu, avec une légèreté et une habileté peu communes, se dégagea d'un paquet et se précipita dans une rue, poursuivi par les gendarmes, qui étaient restés d'abord stupéfaits de son audacieuse tentative. On prétend que, après avoir couru pendant quelques minutes avec une célérité prodigieuse, il se serait arrêté subitement au détour d'une rue, et aurait, en affectant l'air d'un citadin indifférent, laissé passer à ses côtés les agents de la force armée qui le poursuivaient et ne pouvaient croire à cette ruse.

Toujours est-il que le prévenu revenait quelques minutes après au point de départ, reprenant son paquet où il l'avait laissé et continuait sa course. Ce n'est que vers les cinq heures du soir, huit heures après s'être échappé, qu'on a pu le saisir au fond d'un corridor où il s'était blotti, épuisé de fatigue.

Les bruits les plus divers circulent sur cette étrange capture, et l'on n'a pas manqué de croire que l'on tenait le meurtrier de M. Poinsoy et du docteur russe. Comme Charles Jud, il a la cicatrice sur le front, il a sa taille et son âge, seulement il a la barbe et les cheveux de couleur noire.

Il a prétendu d'abord qu'il s'appelait Colson et qu'il venait de Bar-le-Duc; puis, hier matin, il aurait déclaré être d'origine hollandaise.

La justice ne manquera pas de découvrir son identité, et si le dangereux meurtrier est dans notre maison d'arrêt, il n'a pas à espérer une évasion, quelque familier qu'il soit avec les prisons.

On lit dans le Journal de Fécamp :

Lundi, vers cinq heures et demie du soir, le clocher de l'église d'Étiot, un des plus élevés des environs, et une partie de la tour carrée qui le soutenait, violemment secoués par la tempête, se sont écroulés. Une quantité considérable de matériaux, après avoir défoncé la toiture et la voûte, sont tombés dans l'église.

Quand l'événement est arrivé, M. le curé était à confesser une jeune personne. Tous deux furent ensevelis sous les décombres, et ce n'est pas sans de grandes difficultés qu'on parvint à les dégager, surtout M. le curé, dont on ne voyait que la tête et la figure ensanglantées. Ses blessures sont graves, heureusement elles ne sont pas dangereuses. Quant à la jeune fille, outre quelques égratignures, elle a une jambe fracturée.

Au moment de l'accident, il y avait encore

puissent imaginer.

Or, un matin qu'à demi couché dans un voltoire, à la suite d'un succulent déjeuner, M. L... savourait délicatement quelques tasses d'un excellent thé de la Chine, un domestique vint annoncer qu'un étranger demandait à lui parler.

Qu'on l'introduise... répondit M. L... sans changer de posture ni d'occupation.

L'étranger entra et fit quelques pas au-devant du vieillard. Lorsqu'ils furent en face l'un de l'autre, ces deux hommes se considérèrent quelque temps en silence; celui-ci avec une expression de colère croissante, celui-là avec un sentiment de surprise et de confusion impossible à décrire.

Vous me reconnaissez, monsieur; dit Emile d'une voix ferme, debout et sans se découvrir.

Oui, monsieur... balut L... rougissant et pâlisant tour à tour sous le regard fixe du jeune homme...

Et vous devinez le motif qui m'amène?...

Non, en vérité...

Eh bien! je vais vous le dire... Mais auparavant asseyez-vous et écoutez-moi sans m'interrompre... Hier, monsieur, j'assistais inconnu, perdu dans la foule, à la reprise d'un drame en cinq actes...

L... tressaillit comme s'il eût senti la morsure d'une bête venimeuse. Emile poursuivit sans paraître remarquer son mouvement :

Après plusieurs années passées loin de la capitale, mon premier plaisir, en y revenant, avait été d'assister à la représentation d'un ouvrage dont la renommée m'avait de loin révélé le mérite... Ce qui se passa en moi lorsque, dans ces personnages que j'avais sous les yeux, je reconnus ceux que ma main avait tracés...

dans ce drame, celui que j'avais laissé en dépôt, entre vos mains, deux années auparavant... je vous le laisse à deviner, monsieur... car les termes me manquent pour l'exprimer... Je crus un instant que je rêvais... je doutais que j'eusse toute ma raison... Je fus longtemps sans pouvoir me convaincre que ce qui se passait devant moi était réel!... Comprenez-vous ce que je dus souffrir quand, assis inconnu au milieu du parterre, je vis toutes les mains battre d'enthousiasme, toutes les bouches murmurer un nom... qui n'était pas le mien!... et que je ne pus moi, l'auteur!... moi qui avais enfanté cette œuvre de mes larmes, au milieu des tortures de la misère et de la faim!... moi qui sentais mon cœur battre d'orgueil dans ma poitrine et mon front se soulever de fierté en voyant si solennellement reconnu un talent dont je doutais encore l'instant d'apparaître!... quand, dis-je, je ne pus me lever sur ce banc où me retenait cloué mon obscurité... au milieu de cette foule... en face de ce public... et m'écrier : « Ces larmes que vous versez, c'est moi qui les fais répandre!... ces applaudissements que vous jetez au nom d'un autre, c'est au mien qu'ils appartiennent!... car l'auteur c'est moi!... car cette œuvre c'est la mienne!... »

A ces mots, Emile fit un pas vers M. L..., le regarda en face, lui serra fortement le bras et ajouta :

Maintenant répondez et justifiez-vous, monsieur... s'il est vrai qu'il y ait une réponse à ce que vous venez d'entendre... s'il est vrai qu'il y ait une justification à ce que vous avez fait!...

Pendant le discours du jeune homme, M. L... avait eu le temps de revenir du premier sentiment de surprise et de crainte que la présence

inopinée d'Emile lui avait occasionné, et de prendre une résolution. Aussi fut-ce d'une voix moins embarrassée, plus ferme et plus calme qu'il fit au jeune poète le récit de ce que nous avons lu dans le deuxième chapitre de cette histoire, en ayant soin toutefois d'atténuer ou de dissimuler entièrement les détails qui chargeaient le plus sa responsabilité personnelle.

Je sais, monsieur, ajouta-t-il en terminant que vous avez le droit de vous plaindre de mes procédés à votre égard... Mais le mal n'en est pas si grand qu'il ne se puisse facilement réparer... et les propositions que je vais vous faire...

Elles sont claires et précises, monsieur!... dit Emile.

Sans doute... mais permettez-moi d'achever... Les quatre-vingt-dix représentations de votre drame m'ont rapporté à Paris 17,000 francs, en province 5,000, en tout 23,000 francs... vous pourrez constater l'exactitude de ces chiffres au contrôle du théâtre...

Après, monsieur, s'écria Emile avec impatience...

M. L... ouvrit son secrétaire, en tira un portefeuille, compta 25,000 fr. en billets de banque, et les présentant au poète :

Je vous les offre!

Dites mieux... vous me les restituez... C'est bien... maintenant il ne me reste plus qu'à vous demander une rétractation écrite de toutes vos prétentions...

Vous perdez la tête jeune homme... répondit L... au comble de la surprise... je vous offre 25,000 francs pour acheter votre silence... et c'est le payer cher, à ce qu'il me semble! Mais c'est, bien entendu, à la condition que je demeurerai seul possesseur de la propriété litté-

raire de votre ouvrage...

Emile fit un mouvement d'indignation.

C'est-à-dire que vous voulez m'acheter ma réputation avec l'argent que vous a valu mon talent. Admirable combinaison... en vérité... mais que je rougirais d'accepter, dussé-je mourir de faim au coin de la borne de votre hôtel!

Et vous mourrez de faim, très certainement... si vous persistez dans de pareils enfantillages... mais de grâce, monsieur, faites un instant abstraction de toute passion, de tout amour-propre... examinez de sang-froid votre position... considérez ce que vous gagnez à accepter mes offres... ce que vous devez perdre à les refuser... Si vous revendiquez vos droits par la voie de la presse... de la librairie... des tribunaux... n'im- porte... je nierai, et on ne vous croira pas!...

Entre la parole d'un étranger sans nom, sans antécédents, sans influence et celle d'un écrivain consacré par le succès, pourra-t-on balancer un instant?... Non, monsieur, non... cela n'est ni vraisemblable ni possible, et vous avez trop d'esprit pour le croire... D'ailleurs où sont vos preuves?... Si, au contraire vous acceptez mes propositions, votre position et votre avenir sont assurés... en vous associant à moi aujourd'hui, demain votre fortune est faite... vous avez assez de talent pour écrire de très-bons ouvrages, et moi assez d'influence pour les faire recevoir... nous les signerons tous deux... je conserverai la réputation que j'ai acquise et vous acquerrez celle que vous n'avez point encore... cela vous va-t-il?...

Jamais, monsieur! répondit Emile avec l'expression la plus prononcée de mépris.

Vous êtes un fou!

Vous êtes un infâme!

Effervescence du moment... Vous réflé-